

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n°2023-145

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 14 septembre 2023.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Denis BONNEAU, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Romain POULET, Madame MILLERAT-DALDIN
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Elisabeth PLESSE à Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Didier REGRAIN à Monsieur Sébastien MERY

Absents excusés : Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Amandine COFFIN, Madame Catherine NOYON, Monsieur Christophe BAJARD

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 5.3

Thème : Désignation de représentants

Objet : Composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités ;
- VU** le Code de Commerce et notamment son article L.751-2 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la délibération n°2020-107 relative à la désignation d'un représentant de la communauté de communes pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 23 juillet 2020 ;

Considérant que la composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) doit être revue tous les trois ans ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de désigner en tant que représentants de la communauté de communauté de communes au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale, les conseillers suivants :

- Monsieur Daniel RONDET en sa qualité de Président ;
- Monsieur Denis CLERGET en tant que titulaire ;
- Monsieur Stéphane MILAVEAU en tant que suppléant.

Article 2 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 septembre 2023,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président


Daniel RONDET

